

CHATEAUNEUF

informations
de juillet 2020

EDITO .

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui se sont déplacés pour nous accorder leur confiance.

L'équipe municipale a commencé à travailler malgré le contexte actuel particulier, elle reste à votre écoute et à votre disposition pour vous accueillir en mairie et également lors de la permanence des élus qui débutera en septembre.

Je remercie l'ensemble des acteurs engagés au quotidien qui nous ont permis de mieux faire face à la crise.

Je ne terminerai pas ce mot sans avoir une pensée pour l'ancienne équipe municipale et Henri Carrel pour son engagement total dans sa fonction de maire lors des trois derniers mandats.

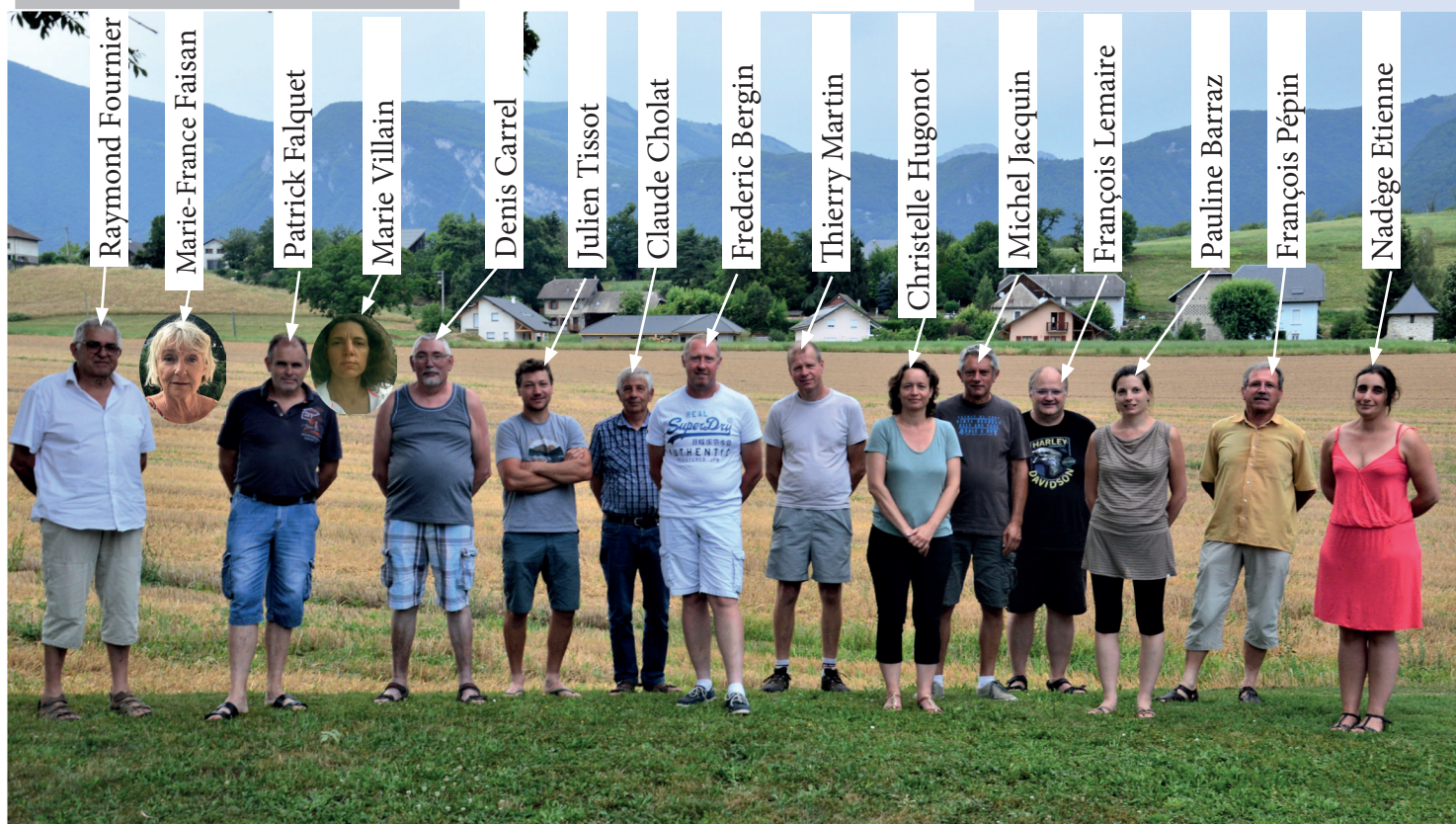
Je vous souhaite de passer un agréable été, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,

Christelle HUGONOT



CONSEIL MUNICIPAL .



Maire : HUGONOT Christelle.

1er adjoint : MARTIN Thierry, adjoint aux travaux.

2ème adjoint : CHOLAT Claude, adjoint à l'urbanisme.

3ème adjoint : FOURNIER Raymond, adjoint aux finances et à la communication.



Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Information juillet 2020 - page 1/4

Publié par le Conseil Municipal
de Châteauneuf (73)
Directeur de la publication :
Christelle Hugonot
imprimé en 400 exemplaires



LES COMMISSIONS.

Commission urbanisme et permis de construire	CHOLAT Claude, CARREL Denis, ETIENNE Nadège, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, VILLAIN Marie.	
Commission aux travaux	MARTIN Thierry, BERGIN Frédéric, CARREL Denis, CHOLAT Claude, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, PEPIN François.	
Commission des finances	FOURNIER Raymond, , BERGIN Frédéric, FALQUET Patrick, JACQUIN Michel, PEPIN François.	
Commission information	FOURNIER Raymond, BARRAZ Pauline.	
Commission signalétique et voirie	FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, PEPIN François, VILLAIN Marie.	
Commission histoire et patrimoine	CHOLAT Claude, CARREL Denis, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France.	
Commission associations	FAISAN Marie-France, FOURNIER Raymond, LEMAIRE François, TISSOT Julien, VILLAIN Marie.	

Notre commune est également représentée au sein de syndicats intercommunaux:

- SIAE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d' Eau de Chamoux/ Gelon) :

CHOLAT Claude et LEMAIRE François.

- SIEGC (Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin) :
ETIENNE Nadège et MARTIN Thierry.

PERMANENCE DES ÉLUS.

Nouveauté à venir : la permanence des élus.

Une permanence des élus sera organisée au sein de la mairie pour répondre à vos questions ou pour noter et faire remonter vos différentes demandes.

Elle se tiendra le 1er vendredi de chaque mois, de 18h à 20h, soit pour l'année 2020 les vendredi 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Vous êtes les bienvenus !



DECHETERIE.

Demandez votre carte d'accès en déchèterie. Le contrôle d'accès en déchèterie devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. N'attendez plus, demandez votre carte magnétique !

La demande de carte d'accès en déchèteries est gratuite et réservée aux particuliers ainsi qu'aux professionnels résidant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Effectuez votre demande en ligne. Avant de commencer, pensez à scanner les pièces obligatoires, qui vous seront demandées durant l'inscription !

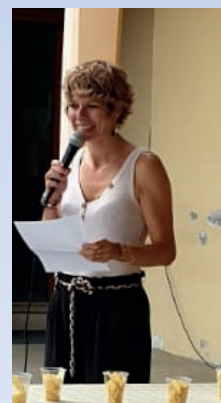
Renseignements : www.chateauneufsavoie.com ou decheteries@cc.coeurdesavoie.fr ou 04.57.08.81.98



ECOLE.

La directrice de l'école primaire de Châteauneuf, Claude Guigue, nous quitte après s'être investie sans compter durant 15 années. Elle rejoindra à la rentrée l'école primaire de Challes-les-Eaux.

Elle sera remplacée par Mme Mélanie Chauvin qui interviendra sur la classe de CE1-CE2 et sa décharge de direction sera assurée par Mme Annick Guillet Dauphiné. Mme Mélisande Demange assurera l'enseignement de la classe de CM1-CM2.



AGENDA .

FESTIVITÉS :

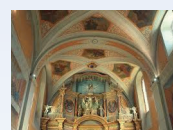
Rappel : En raison de l'épidémie de COVID-19 la fête du village du mois d'août a été annulée.

•JOURNÉES DU PATRIMOINE :

À l'occasion de ces journées, Châteauneuf ouvrira l'église le samedi 19 septembre de 10h à 18h.

•FÊTE DE LA POMME :

Elle se tiendra vers la salle communale le week-end du 3 et 4 octobre.



VACANCES :

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE : sera fermé du 25 juillet au 8 août.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE sera fermée du 17 août au 5 septembre.

ATTENTION : *comme pour tous les lieux clos le port du masque est obligatoire pour venir à l'agence postale communale ou au secrétariat de la mairie.*



INFORMATION.

Des travaux (adduction d'eau, plateau piétonnier) auront lieu sur la route royale qui imposeront la circulation alternée du tronçon entre le rond point de la mairie et la scierie à partir du 3 août.



COMMERCE.

Le «pétrin savoyard» qui distribue pain, viennoiserie, pâtisserie et épicerie de première nécessité sur une partie de la commune (Village de l'Église, Boitard, Le Boisson) agrandira sa tournée par un arrêt à Maltaverne vers la mairie le mercredi de 10h15 à 10h45.

La liste des services & commerces de la commune est disponible sur le site internet de la commune : chateauneufsavoie.com.

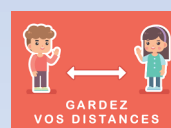
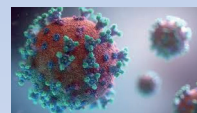


COVID 19.

Malgré le contexte sanitaire inédit et complexe cette année, bon nombre de professionnels et particuliers ont continué leurs activités.

Nous remercions, entre autres :

- Les enseignantes et le personnel du SIEGC, qui se sont mobilisés pour garantir aux enfants de notre commune et des alentours un accès à l'éducation
- Les employés communaux Eric, Adrien, Françoise, Nathalie
- Mme WAGNER, qui a fourni gracieusement des masques en tissus.
- M. Olivier Hervé qui assuré la vente notamment d'épicerie de première nécessité.
- Tous les producteurs de la commune qui ont continué d'assurer leurs services.



VIVRE ENSEMBLE.

Rappel de quelques règles de civisme :

Afin que la vie quotidienne dans notre commune reste acceptable et agréable, nous devons y contribuer les uns et les autres en respectant voisins, environnement et en respectant quelques règles de civisme ...

- automobilistes : modérez votre allure aux abords des villages et sur les routes communales.
 - propriétaires de chiens : veillez au respect de votre voisinage et à la propreté des espaces publics.
 - les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental. Pour les déchets verts, pensez à la déchetterie ou au compostage.
 - les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
 - les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
 - les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00,
- (arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 art. 9).

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux ni la visibilité en intersection de voirie.



BEL ÉTÉ À TOUTES ET TOUS.